

Strasbourg, le 22 mars 2024

Résidences croisées : Promouvoir les mobilités artistiques avec les villes partenaires

Depuis 2005, la Ville de Strasbourg propose un dispositif de résidences artistiques avec des villes jumelles et partenaires, parmi lesquelles Stuttgart et Dresde. Pour une durée allant de six semaines à trois mois, des artistes-plasticiens et plasticiennes strasbourgeois·es ont l'opportunité d'effectuer une mobilité à l'étranger durant lequel ils-elles élaborent un projet de production artistique. Les villes qui les accueillent facilitent leur intégration sur le territoire et dans le milieu culturel local et permettent la diffusion de leur travail par exemple lors d'expositions ou de conférences.

Ces résidences visent à encourager les artistes du territoire à séjourner dans un environnement nouveau, favorisant la rencontre avec une culture et un milieu artistique différents.

Chacune des villes présélectionne les artistes candidats et candidates. Pour la Ville de Strasbourg, la sélection des artistes s'appuie sur la proposition d'un jury regroupant des représentants et représentantes de la Ville de Strasbourg, et des personnalités expertes du Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines, de la Haute École des Arts du Rhin, d'Apollonia, et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est – Ministère de la Culture.

La Ville de Strasbourg a lancé de nouveaux appels à candidatures pour partir en mobilité à Dresde et à Stuttgart à l'automne. Les dossiers sont à adresser aux services concernés **avant le 31 mars 2024**.

Pour plus d'informations sur le dispositif, critères de sélection et documents utiles, consultez le lien suivant : strasbourg.eu/residences-artistiques

